

NOS ATELIERS SOLIDAIRES D'ENTREPRISE



Marie Caroline BLAYN, créatrice de MECELINK, Cabinet conseil en mécénat d'entreprise et des ateliers solidaires, forte de son expérience en ce domaine depuis 2012, poursuit son développement en 2018. Avec le concours de ses partenaires, Sylvie BORIN et Anne-Sophie FAYOLLE pour Paris-Ile de France et d'une correspondante pour la région lyonnaise. Leur crédo ? toujours plus de créations, d'organisations et d'animations d'ateliers solidaires au bénéfice de toujours plus d'associations d'intérêt général.

Comment créer de la cohésion d'équipes dans son entreprise (stratégie RH*) ? Comment impliquer ses salariés à soutenir l'intérêt général en phase avec ses valeurs d'entreprise citoyenne (politique RSE*) ? Les managers sont de plus en plus nombreux à se diriger dans cette voie. Chaque entreprise peut intégrer cette démarche dans sa stratégie, quelle que soit sa taille et son activité.

LES JOURNEES SOLIDAIRES D'ENTREPRISES répondent à cette demande accrue.

Mécélink créé des ateliers solidaires « sur mesure » à la demande des entreprises mais dispose également d'un catalogue de plus de 15 ateliers qui répondent immédiatement aux besoins des associations partenaires. Ces ateliers peuvent se réaliser en journée ou ½ journée, au sein de l'entreprise, sur le lieu d'un séminaire ou bien au siège de l'association. D'une façon générale, chaque atelier est constitué d'un groupe de 10 à 35 collaborateurs. Pour certaines opérations d'envergure, des groupes plus grands sont envisagés.

L'objectif ? Rapprocher les mondes marchand et non marchand pour répondre d'une part aux besoins spécifiques d'une association et d'autre part à une démarche de management ou d'une stratégie RSE de l'entreprise. Sans compter que ces ateliers solidaires peuvent susciter ensuite des vocations de bénévolat individuel. Les salariés, sur leur temps de travail (mécénat de compétences**), se mobilisent sur le projet d'une ou plusieurs associations. Ce sont des moments d'émotion et de partage pour un résultat immédiat.



* Ressources Humaines – Responsabilité Sociétale d'Entreprise - ** Le temps consacré à l'atelier peut-être considéré comme du mécénat de compétences, les salaires des collaborateurs participants peuvent donc générer une déduction d'impôt société de 60%

« Une Journée Solidaire n'est pas un événement
mais plutôt une expérience
forte à partager »

Mécélink

Communiqué de presse 2018



Quelle que soit la cause soutenue par l'entreprise : environnementale, sociale, santé/handicap, culture/éducation, à la fin de chaque atelier solidaire les témoignages des collaborateurs sont unanimes : « c'est un moment inoubliable, motivant et gratifiant ! ». Des ateliers déjà partagés avec enthousiasme par les collaborateurs d'entreprises d'univers très divers tels que bancaire, finance, foncière, assurance, pharmaceutique, parfumerie, commerce, etc....

Pour en savoir + sur [nos journées solidaires vécues](#)

Les associations apprécient ce contact humain et l'aide concrète apportée par les salariés d'entreprise.

Pour les associations comme pour les entreprises, c'est une belle opportunité de se découvrir mutuellement, de créer du lien, de communiquer et de gagner en visibilité.

Notre valeur ajoutée ? Une équipe très dynamique, flexible, motivée et formée pour accompagner les associations partenaires comme les entreprises, qui manquent souvent d'effectifs et de temps pour la gestion de ces Journées Solidaires.

Avec **2 atouts majeurs** : l'expertise en mécénat d'entreprise, qui est notre cœur de métier ainsi qu'une forte notoriété dans l'univers associatif avec lequel nous avons tissé des liens étroits dans le respect et l'éthique qu'imposent ces partenariats.

Pour en savoir plus sur [l'équipe Mécélink](#)



Relations Presse : Sylvie Borin – sborin@mecelink.com – 06 11 73 55 00